



Délai trop important pour rejeter un chèque

Par **graniery**, le **08/01/2026** à **11:44**

Bonjour,
Voici mon problème.
Ayant déménagé il y a deux ans, j'ai deux comptes bancaires ouverts auprès de deux banques différentes.
Dans la banque A qui est celle de mon ancien domicile, j'ai eu une rentrée d'argent importante que je souhaitais transférer vers la banque B, qui est proche de mon nouveau domicile et où un investissement intéressant m'était proposé.
Avec mon chéquier de la banque A, j'ai rédigé un chèque à mon nom avec le montant désiré. (il s'agit d'un montant supérieur à 20 000 euros)
J'ai déposé ce chèque, le 18 décembre 2025, à la Banque B après l'avoir endossé.
Le montant a été crédité sur mon compte de la banque B (avec pour date de valeur le 19 décembre).

Parallèlement, ce montant a bien été débité de mon compte à la banque A.
5 jours plus tard, le 23 décembre 2025, un conseiller de la banque A m'avertissait par courriel, qu'un chèque d'un montant supérieur à 10 000 euros a été débité de mon compte et m'adressait une photocopie recto de ce chèque, pour être sûr qu'il ne s'agissait pas d'une fraude.
Me demandant de le contacter si je n'étais pas l'auteur de l'opération.
Bien entendu comme tout ceci était régulier, je ne l'ai pas contacté.
Mais, le 5 janvier 2026 soit 18 jours calendaires après le dépôt du chèque, un conseiller de la banque B me prévient que le chèque déposé le 18 décembre est rejeté et que la somme est immédiatement débitée de mon compte !
Très mauvaise surprise !
Contactant la banque A (où mon compte a été heureusement re-crédité du montant à la date du 5 janvier 2026) le conseiller m'indique que le chèque a été rejeté **par les services de la banque A**, à cause d'une légère surcharge concernant l'écriture de la date.
Pourquoi la banque B ne m'a-t-elle pas informé du rejet de ce chèque dès son dépôt voire le lendemain, en me le restituant et pour que j'en rédige un autre ?
Au lieu de cela la banque B a transmis mon chèque dans les circuits d'encaissement interbancaires.
Comment puis-je déposer une réclamation pour avoir attendu 18 jours calendaires pour rejeter un chèque, en raison d'une écriture de la date plus ou moins lisible, alors que dès le 23 décembre une photocopie du chèque m'avait été envoyée par la banque A, sans évoquer un risque de rejet ?
Que ce serait-il passé si cette somme n'était pas

restée encore disponible sur mon compte chèque de la banque B et avait été investi dans un produit financier sans pouvoir récupérer le capital immédiatement ?
Ce délai de rejet d'un chèque est inadmissible !
S'il n'était pas conforme en raison d'une légère surcharge sur la date , il devait m'être restitué **rapidement** par la banque de dépôt.

Par **amajuris**, le **09/01/2026** à **10:51**

bonjour,
en réponse à votre question posée dans votre premier message, vous pouvez faire un courrier auprès du directeur de votre agence de la banque B pour demander une indemnisation pour le préjudice que vous indiquez (négligence ?), ensuite si nécessaire, vous pouvez saisir le médiateur de la banque B.
voir ce lien : avocat-dejean-peligry.fr/porter-plainte-contre-sa-banque-pour-negligence
salutations

Par **yapasdequoi**, le **12/01/2026** à **09:59**

Bonjour,
Pour une somme élevée ou une rature sur le chèque, le contrôle est forcément plus pointilleux et plus long. Préférez le virement et prévenez la banque de l'origine des fonds pour éviter ces déboires.
Le délai légal est de 30 jours.
Mais vous avez le droit de contester en suivant les démarches indiquées au bas de vos relevés de compte mensuels puis saisir le médiateur.